

La délégation **FORCE OUVRIERE** était composée de : Françoise BOICHUT, Pierre CHARTRAIRE, Gilles GRAND-CLEMENT, Martial MIRAILLES, Michel PERROT.

Représentante syndicale : Nathalie TONDOLO.

Excusés : Laurent COLNAT, Guy DI MARCO, Éric SIWCZAK.

Séance présidée par Pascale **D'ARTOIS (DG)**, Christian **METTOT (DRH)**, Sandrine **JOSSE** (Chargée du PSE).

Le CCE se déroule en présence de l'expert du cabinet APEX dont la présence est votée à l'unanimité.

La direction générale souhaite préciser que la proposition de faire intervenir les DR au CCE ne remet pas en cause le rôle des CRE.

Elle précise également que certaines questions peuvent nécessiter un délai de réflexion et de réponse.

La directrice générale précise qu'un comité stratégique est prévu début décembre.

POINT UNIQUE : Poursuite de l'information sur le projet de restructuration
et de licenciement économique collectif de l'AFPA.

La direction n'ayant pas d'information spécifique à donner ; elle se dit prête à répondre aux questions de l'intersyndicale.

Question 1 : Nous vous avons demandé lors du CCE du 7 novembre si vous comptiez apporter des réponses aux interventions des salariés qui vous ont interpellé. Vous nous aviez indiqué que vous alliez y réfléchir. Avez-vous une réponse à nous apporter ?

DG : J'ai bien entendu les demandes des salariés concernant le retrait du projet. C'est non. Pour moi ce n'est pas une solution. Nous avons 4 mois pour y réfléchir et y travailler. Les choses bougent, je rencontre les Présidents de régions qui ont des propositions. Beaucoup de sujets remontent également des salariés, et je pense que nous avons la responsabilité, ensemble, de négocier ce projet.

Les élus du personnel, les représentants syndicaux et l'ensemble du personnel apprécieront l'esprit de synthèse qui anime cette réponse suite à leurs interventions lors du CCE du 7 novembre dernier.

La DG renvoie la responsabilité de son projet aux élus ainsi qu'aux salariés. En bref, comment licencier les salariés à sa place.

Pour **Force Ouvrière**, c'est NON, nous ne déciderons pas de qui restera et qui sera licencié. Nous ne déciderons pas des fermetures de centres à la place de la direction.

Question 2 : Suite aux rencontres avec les différents Présidents des conseils régionaux, annoncées lors du dernier CCE, pouvez-vous nous faire un point de situation région par région sur la nature des échanges et les prises de position des Présidents de CR sur les possibles répercussions du projet de restructuration (fermetures de sites, fermetures de formations) ? Et quels impacts sur le projet de plan de restructuration ?

DG : Même si je ne peux pas être exhaustive, j'ai rencontré de nombreux interlocuteurs : le président de la région Centre Val de Loire, le 8 novembre, ainsi que les maires des villes concernées par les fermetures dans cette région. Il se dessine des pistes d'évolution qui peuvent transformer le projet de PSE comme l'élargissement de l'offre ou le changement dans les pratiques d'achats.

Je dois, à défaut de pouvoir rencontrer certains présidents de régions, voir l'ensemble des vices présidents de la formation professionnelle le 20 novembre prochain.

Question 3 : Les élus demandent une vision du projet de restructuration et de licenciement par entités (EPIC et les 2 filiales).

DG : Nous ne pouvons pas répondre à cette question aujourd'hui.

Question 4 : Lors de la séance extraordinaire du 7 novembre, la directrice générale nous informait que : « l'Etat nous accompagnait depuis le mois d'avril, mais qu'il ne serait plus en mesure de nous accompagner longtemps, à cause d'une plainte déposée auprès de la Commission européenne, l'accompagnement de l'Etat n'étant pas acceptable dans le monde concurrentiel. Une situation qui ne peut plus durer, et c'est dans cette urgence qu'il fallait proposer un projet de retour rapide à l'équilibre afin de retrouver notre légitimité auprès de la Commission européenne ».

De quelle plainte s'agit-il ? Par qui a-t-elle été déposée ? A quelle date ? Quelles conséquences potentielles et pour qui ?

DG : Il s'agit d'une plainte déposée au niveau européen par la Fédération de la Formation Professionnelle : pour nos missions nationales de services publics, nous avons touché un budget de 110 millions d'euros abondé pour la mission « prépa compétences » ; malgré tout, nous faisons depuis avril, régulièrement appel à l'aide financière de l'Etat ce qui pose un problème de concurrence.

Je n'ai pas la date exacte de cette plainte, mais elle est toujours active.

Question 5 : Lors du vote du budget de l'emploi à l'Assemblée nationale le 9 novembre 2018, la ministre « interrogée sur l'avenir de l'AFPA, dont le plan de restructuration soumis aux syndicats prévoit la fermeture de 38 sites sur près de 200 et la suppression de 1 541 postes, la Ministre a souligné que cette réduction d'effectifs comprenait "600 départs à la retraite" qui ne seront pas remplacés, et qu'elle serait atténuée par "600 créations de postes". Muriel Pénicaud a proposé aux députés de la commission des Affaires sociales d'organiser une audition de la directrice générale de l'agence, dans l'attente de la finalisation d'un rapport de la Cour des comptes attendu pour janvier 2019. » (Extrait de la dépêche AEF du 9 novembre 2018).

Pouvez-vous nous confirmer ces informations relatives :

- Aux départs à la retraite non remplacés ? Les 600 départs en retraite sont-ils inclus dans les suppressions d'effectifs, ou vont-ils s'ajouter ?
- A l'audition de la DG par la commission des affaires sociales de l'assemblée ?
- A l'objet précis du rapport de la Cour des Comptes attendu pour janvier 2019 ?

DRH : Si nous avons prévus 600 départs en retraite sur les deux ans à venir, on ne peut évaluer le nombre exact puisque les salariés peuvent partir jusqu'à 70 ans.

Si le départ ne se fait pas dans le cadre d'une mesure de substitution le poste ne sera pas forcément remplacé ; par contre si le départ en retraite se fait sur un poste supprimé il bénéficiera des mesures prévues.

Commentaire : la direction ne peut effectivement pas prévoir tous les départs à la retraite, puisque aujourd'hui un salarié peut choisir de travailler jusqu'à 70 ans. La direction ne peut faire que des estimations.

Question 6 : Comment expliquez-vous la différence de chiffres entre l'annonce du 24 septembre de la Ministre du travail annonçant la diminution de 550 ETP dans le PLF 2019, et les 1081 annoncés lors de la rencontre des OS avec les rapporteurs spéciaux de la commission des finances en charge du PLF 2019 ?

DG : La différence est périmétrique ; les salariés des filiales sont sortis des effectifs dans le calcul qui prévoit 550 ETP :

Moins 1081 ETP (UES) auxquels il faut soustraire les 530 ETP des filiales, pour enfin arriver à moins 550 ETP (EPIC).

Soit environ 950 suppressions si on tient compte de l'ensemble des suppressions et « créations » ! Ou, 1995 licenciements si les départs prévus ne sont pas à la hauteur, sans parler des susceptibles créations de postes qui pourraient ne jamais être créés ou même pourvus.

La directrice générale conclut par un « Nous vous apporterons les effectifs précis »...à la prochaine réunion.

Pour **Force Ouvrière** ces comptes d'apothicaires sont sordides et, une fois de plus les créations dont on nous parle n'engagent que ceux qui y croient.

Question 7 : Quel est le montant prévisionnel de l'enveloppe pour le projet de réorganisation et les licenciements collectifs ? Quel est le montant prévisionnel pour les mesures sociales (Livre I) ? Qui paie : l'AFPA ? L'Etat ?

Ces montants seront-ils provisionnés dans le projet de budget 2019 de l'AFPA ?

Quand le budget 2019 sera-t-il disponible et présenté au CA et au CCE ?

DG : Nous vous répondrons à la prochaine séance.

Question 8 : Lors de la séance du 7 novembre, nous vous interrogeons sur les critères ayant prévalu pour déterminer les catégories professionnelles.

Le Président du CCE nous a indiqué que pour la population des formateurs, ces catégories avaient été construites à partir des tableaux objectivés par la DIFQ, en « examinant les emplois qui avaient une forme de tuilage dans les formations ». Et vous nous avez indiqué que vous y reviendriez en détail « si un jour nous parvenions à négocier... ».

Quant aux autres emplois, « la démarche a été plus consensuelle, à quelques personnes, pour déterminer des zones communes, même s'il n'y avait pas de documents objectivables ».

Les élus du CCE estiment être dans leur droit en demandant à être informés en détail sur la méthode utilisée par la direction pour construire ces catégories professionnelles. Ils demandent au Président de leur présenter en détail ces éléments, catégorie par catégorie.

D'autant qu'ils ont relevé de nombreuses erreurs dans les documents transmis par la direction.

Comment dans une même zone INSEE et dans une même catégorie professionnelle avez-vous choisi de supprimer un intitulé de poste plutôt qu'un autre ?

(Exemple : dans la catégorie professionnelle frigoriste de la zone INSEE X, le poste formateur 3 est supprimé et pas le formateur expert).

DG : je dois vous préciser que j'ai parlé d'un travail fait sur des fiches de postes et en aucun cas sur des documents « non objectivables ».

Les échanges portent ensuite sur des exemples concrets où les élus essaient de comprendre pourquoi dans telle ou telle catégorie professionnelle c'est un poste de formateur F3 qui est ciblé plutôt que le poste de formateur conseil. Ceci afin de mettre en évidence le manque de cohérence des choix et leur côté arbitraire pour ne pas dire que ce sont des personnes plus que des postes qui sont ciblés.

La direction a beau expliquer qu'elle raisonne à l'échelle des catégories professionnelles en employant ensuite des critères d'ordre, les élus lui démontrent que ce sont bien des postes et donc des individus qui sont ciblés.

D'autres exemples mettant en avant des données qui ne sont pas logiques sont exposés par les élus. Les réponses de la direction restent confuses ; pire, les questions ne sont parfois pas comprises.

Suspension de séance.

Les échanges reprennent à 11h07 et il est décidé d'un commun accord de la nécessité de prévoir de traiter spécifiquement des catégories professionnelles.

Les élus redemandent à être destinataires des données chiffrées sous forme de fichiers Excel.

La direction répond qu'elle a donné son aval pour remettre ces documents aux experts, mais ne valide pas la demande des élus.

La secrétaire prend acte de **l'absence de volonté de la direction d'aider les représentants des salariés.**

Question 9 - La Directrice générale nous a indiqué à plusieurs reprises, et notamment lors du CCE du 18 octobre (?) que la direction avait refusé de répondre à certains appels d'offres.

Quelles en sont les raisons ?

Nous demandons à être informés de ces décisions de refus de répondre aux AO (Conseils régionaux et actions Pôle Emploi) en 2016/2017/2018 : nombre, région, volume d'activité potentielle, volume de CA potentiel, etc...

Qui a été attributaire du marché ? A quel prix ?

Des réunions de « consultation » après une pré-sélection des candidats ont-elles également conduit la direction à se retirer ? Dans quelles régions ? Pour quelles raisons ?

Comment la directrice générale explique-t-elle que l'AFPA ne se soit pas positionnée sur certains appels d'offres dans le cadre du PIC ?

DG : La directrice générale nous dit ne pas comprendre la question sur le PIC !

Quant aux appels d'offres nous sommes rarement sur un refus net ; on ne répond pas quand on sait que l'on va perdre de l'argent.

C'est une question très large ; nous y répondrons la prochaine fois.

Commentaire : Pourtant, pour les élus les exemples d'AO auxquels l'AFPA n'a pas répondu sont nombreux ; souvent au prétexte qu'il n'y a pas la RH ... Et maintenant on apprend la fermeture du Centre !

La direction fait remarquer qu'elle a demandé à avoir les questions en amont pour pouvoir préparer ses réponses.

Les élus faisant remarquer que la succession des « non réponses » de la direction ne peut qu'interroger sur l'avenir de l'AFPA, la directrice lâche : « l'avenir de l'AFPA n'est pas une question »... !!

Nouvelle interruption de séance.

Les élus soulèvent les problèmes d'un recrutement de directeur régional qui ne respecte pas le cadre des accords de 96.

La directrice générale dit ne pas vouloir répondre à cette question.

Fin du CCE à 11h15.

Pour Force Ouvrière, la direction démontre qu'elle n'est pas en mesure d'argumenter et d'expliquer le plan de destruction qu'elle met en place ; pire elle refuse ou n'est pas en capacité de répondre aux questions des élus.

Pour que votre information soit complète et que vous puissiez comprendre les diverses manipulations, **Force Ouvrière** vous indique, que la direction générale avait prévu de faire intervenir les directeurs régionaux à ce CCE. Ils seraient venus, les uns après les autres, présenter la partie du PSE de leur région. **Inacceptable pour Force Ouvrière**, ces mêmes directeurs régionaux n'ont jamais présentés de PSR dans les régions qui dépendent de leur responsabilité sous prétexte que ces PSR n'étaient pas validés par la direction générale. Et aujourd'hui, la direction générale nous indique que les DR sont les « constructeurs » de la « destruction » de l'AFPA.

Que penser ?

Remarquez, face au refus des élus, la direction indique qu'elle sera « assistée » des directeurs régionaux aux prochains CCE.

Pour Force Ouvrière, la direction indique rencontrer des Présidents de régions qui réagissent à ce Plan. Si ce travail avait été fait bien en amont, nous ne parlerions pas de ce PSE.

Pour Force Ouvrière, que penser de la réflexion de la directrice générale qui dit que « l'avenir de l'AFPA n'est pas une question ! » ?

Elle voulait certainement dire que ce n'était pas la question (posée)...mais ce lapsus est lourd de sens car il nous semble effectivement que la direction ne raisonne pas en fonction de l'avenir de l'AFPA. Ou alors, elle imagine un avenir très très sombre pour notre AFPA.

Pour terminer, nous vous proposons, de prendre connaissance des quelques réponses dont la direction a usé et abusé ce jour en CCE. N'hésitez pas à les utiliser avec votre hiérarchie.

- Je ne peux pas répondre à cette question aujourd'hui.
- Je vous répondrai une autre fois.
- Je réfléchis et vous répondrai.
- Je ne comprends pas votre question...

Montreuil, le 15 novembre 2018.